



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP/MED WG. 548/2 Rev.1



**PROGRAMME DES NATIONS
UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

UNEP

8 mai 2023
Français
Original : Anglais

Seizième Réunion des Points Focaux ASP/DB

Malte, 22-24 mai 2023

Point 2 de l'ordre du jour : Organisation de la réunion

Ordre du jour Provisoire Annoté

Note :

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des États, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© 2023 Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranéen (PNUE/PAM)
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie
E-mail : car-asp@rac-spa.org

Ordre du jour Provisoire Annoté

Introduction

1. Lors de leur vingt-deuxième réunion ordinaire (Antalya, Türkiye, 7-10 décembre 2021), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles ont invité le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (SPA/RAC), à convoquer en 2023 la seizième réunion des points focaux pour les aires spécialement protégées et la diversité biologique (ASP/DB) pour l'exercice biennal 2022-2023.
2. La seizième réunion des Points Focaux ASP/DB sera organisée, à la suite de l'aimable invitation du Gouvernement de la République de Malte, à l'Hôtel AX-The Victoria (Avenue Gorg Borg Olivier Street, Sliema SLM 1807), à Malte, du 22 au 24 mai 2023.
3. Les annotations ci-après à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour assister la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour

Ouverture de la réunion

4. La réunion sera ouverte le lundi 22 mai 2023, à 9 heures, par les représentants du pays hôte, de l'Unité de coordination du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Plan d'Action pour la Méditerranée (PNUE/PAM) et du SPA/RAC.
5. Tous les Points Focaux ASP/DB ont été invités à assister à la réunion ou à désigner leurs représentants.
6. Les organisations intergouvernementales ou non-gouvernementales concernées ont également été invitées à désigner leurs représentants à la réunion, en qualité d'observateurs.
7. Le SPA/RAC assurera le rôle de Secrétariat de la réunion. Il sera appuyé par les représentants des autres composantes du PAM, qui présenteront les documents qu'ils ont élaborés et apporteront, si nécessaire, une assistance lors de leurs discussions.

Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.548/Inf.1	Liste Provisoire des Participants

Point 2 de l'ordre du jour

Organisation de la réunion

2.1. Règlement intérieur

8. Le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et ses protocoles (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) tel que modifié par les Parties contractantes (UNEP (OCA)/MED IG.1/5 et UNEP(OCA)/MED IG.3/5) s'appliqueront *mutatis mutandis* à cette réunion.

2.2. Élection du bureau

9. Tout en respectant le principe de l'équilibre entre les sexes et la répartition géographique équitable, la réunion élira, parmi les représentants des Parties contractantes, un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

2.3. Adoption de l'ordre du jour

10. L'ordre du jour provisoire proposé par le Secrétariat, publié comme document UNEP/MED WG.548/1 Rev.3 et annoté dans le présent document, sera proposé pour adoption par la réunion. La réunion sera également invitée à examiner et à adopter l'emploi du temps proposé à la fin du présent document y compris, le cas échéant, toute autre question suggérée en vue d'être d'abordée au titre du point "Questions diverses" de l'ordre du jour provisoire.

2.4. Organisation des travaux

11. Il est proposé que la réunion se déroule en sessions quotidiennes de 9h00 à 13h00 et de 14h30 à 17h00, sous réserve des ajustements nécessaires.
12. Il est attendu que la réunion aborde tous les points à l'ordre du jour, durant les sessions prévues.
13. Au troisième jour (24 mai 2023), une session d'après-midi se déroulera de 15h00 à 17 heures. Il est prévu de clore la réunion à 17 heures après l'adoption de son rapport, y compris ses annexes techniques.
14. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français. Une interprétation simultanée sera disponible pour toutes les séances plénières de la réunion.
15. Les documents de la réunion ne seront pas distribués sur papier. Les délégués sont invités à se rendre à la réunion munis de leurs exemplaires.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.548/1 Rev.3	<i>Ordre du jour Provisoire</i>
UNEP/MED WG.548/2 Rev.1	<i>Ordre du jour Provisoire Annoté</i>
Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.548/Inf.2	<i>Liste Provisoire des Documents</i>

Point 3 de l'ordre du jour

Statut de la mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique (ASP/DB) en Méditerranée

16. Se référant au document UNEP/MED WG.548/3, le Secrétariat présentera un résumé des rapports soumis par les Parties contractantes, par le biais du Système de rapports en ligne de la Convention de Barcelone (BCRS). La période de référence couverte par ces rapports est celle de la période biennale 2020-2021.
17. Les représentants des Parties contractantes seront invités à faire part de leurs commentaires sur la synthèse présentée et à la compléter, si nécessaire.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.548/5	<i>Projet de mise à jour du Plan d'Action pour la conservation des espèces d'oiseaux listées en Annexe II au Protocole ASP/DB</i>

5.2. Mise à jour du Plan d'action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces envahissantes en mer Méditerranée

22. Sous ce point de de l'ordre du jour, le Secrétariat introduira le document UNEP/MED WG.548/6 contenant le Projet de mise à jour du Plan d'action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces envahissantes en mer Méditerranée
23. La réunion sera invitée à examiner les amendements proposés au Plan d'action et à s'accorder sur leur présentation, le cas échéant, à la réunion des Points Focaux du PAM et à la CdP 23 pour adoption.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.461/6	<i>Projet de mise à jour du Plan d'action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces envahissantes en mer Méditerranée</i>
Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.548/Inf.7	<i>Projet final de procédures régionales harmonisées pour la mise en œuvre uniforme de la Convention pour la gestion des eaux de ballast en mer Méditerranée</i>

5.3. Rapport du groupe multidisciplinaire d'experts nommés par les Parties contractantes pour définir les paramètres permettant d'utiliser le phytoplancton et le zooplancton pour les indicateurs de biodiversité pertinents de l'IMAP et élaborer la Liste de référence des types d'habitats pélagiques en mer Méditerranée

24. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat introduira le document UNEP/MED WG.548/7 contenant le rapport du groupe multidisciplinaire d'experts nommés par les Parties contractantes pour définir les paramètres permettant d'utiliser le phytoplancton et le zooplancton pour les indicateurs de biodiversité pertinents de l'IMAP et élaborer la Liste de référence des types d'habitats pélagiques en mer Méditerranée.
25. La réunion sera invitée à examiner les conclusions et les recommandations du groupe multidisciplinaire d'experts et à s'accorder sur leur présentation, le cas échéant, à la réunion des Points Focaux du PAM et à la CdP 23 pour adoption.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.548/7	<i>Rapport du groupe multidisciplinaire d'experts nommés par les Parties contractantes pour définir les paramètres permettant d'utiliser le phytoplancton et le zooplancton pour les indicateurs de biodiversité pertinents de l'IMAP et élaborer la Liste de référence des types d'habitats pélagiques en mer Méditerranée</i>

5.4. Évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée

26. Le Secrétariat introduira le document UNEP/MED WG.548/8 contenant l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée.
27. La réunion sera invitée à examiner et fournir des commentaires sur le rapport d'évaluation à mi-parcours.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.548/8	<i>Évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée pour la période 2019-2022</i>

5.5. Conditions et critères d'attribution du titre de Partenaire des Plans d'action régionaux

28. Se référant au document UNEP/MED WG.548/9, le Secrétariat présentera le projet de conditions et critères pour l'attribution du titre de Partenaire des Plans d'action régionaux.
29. La réunion sera invitée à examiner les conditions et critères proposés et à s'accorder sur leur soumission, le cas échéant, à la réunion des points focaux du PAM et à la CdP 23 pour adoption.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.548/9	<i>Projet de Conditions et critères d'attribution du titre de Partenaire des Plans d'action régionaux</i>

5.6. Projet de Programme de restauration de *Pinna nobilis*

30. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.548/10 contenant le Projet de Programme de restauration de *Pinna nobilis*.
31. La réunion sera invitée à examiner le projet de programme de restauration et à s'accorder sur sa soumission, le cas échéant, à la réunion des points focaux du PAM et à la CdP 23 pour adoption.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.548/10	<i>Projet de Programme de restauration de <i>Pinna nobilis</i></i>

5.7. Propositions d'amendement aux Annexes II et III au Protocole ASP/DB

32. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat introduira le document UNEP/MED WG.548/18 « Propositions d'amendement aux annexes II et III au Protocole ASP/DB ».
33. La parole sera donnée à la Partie contractante ayant fait ces propositions pour l'amendement des Annexes II et III au Protocole ASP/DB.
34. La réunion sera invitée à examiner ces propositions et à formuler des recommandations à ce sujet et à s'accorder sur leur soumission, le cas échéant, à la réunion des points focaux du PAM et à la CdP 23 pour adoption.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.548/18	<i>Propositions d'amendement aux annexes II et III au Protocole ASP/DB</i>

Point 6 de l'ordre du jour

Conservation des sites d'intérêt écologique particulier

6.1. Rapport du Président du Groupe ad hoc d'experts pour les aires marines protégées en Méditerranée (AGEM) sur les travaux du groupe durant la période biennale 2022-2023

35. Se référant au document UNEP/MED WG.548/11, le Secrétariat, suivi par le Président de l'AGEM, présentera le Rapport du Président du Groupe ad hoc d'experts pour les aires marines protégées en Méditerranée (AGEM) sur les travaux du groupe au cours de la période 2022-2023.
36. La réunion devrait fournir des commentaires et des avis sur les travaux de l'AGEM, le cas échéant.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.548/11	<i>Rapport du Président du Groupe ad hoc d'experts pour les aires marines protégées en Méditerranée (AGEM) sur les travaux du groupe durant la période biennale 2022-2023</i>
Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.548/Inf.8	<i>Rapport de la Troisième réunion du Groupe ad hoc d'experts pour les aires marines protégées en Méditerranée (AGEM) (Téléconférence, 1er mars 2022)</i>
UNEP/MED WG.548/Inf.9	<i>Cohérence des AMP de Méditerranée : Conditions et recommandations</i>

6.1.1. Elaboration d'un cadre d'évaluation et de suivi pour la Stratégie régionale pour les AMCP et les AMCE en Méditerranée pour l'après-2020

37. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le Projet de Cadre d'évaluation et de suivi pour la Stratégie régionale pour les AMCP et les AMCE en Méditerranée pour l'après-2020, soumis à la réunion dans le document UNEP/MED WG.548/12.

38. La réunion sera invitée à examiner le projet de cadre d'évaluation et de suivi et à s'accorder sur sa soumission, le cas échéant, à la réunion des points focaux du PAM et à la CdP 23 pour adoption.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.548/12	<i>Projet de Cadre d'évaluation et de suivi pour la Stratégie régionale pour les AMCP et les AMCE en Méditerranée pour l'après-2020</i>

6.2. Analyse des rapports sur les Aires Spécialement Protégées (ASP) au Répertoire des ASP de Méditerranée

39. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.548/13 contenant une analyse des rapports sur les Aires Spécialement Protégées (ASP) au Répertoire des ASP de Méditerranée.

40. Les représentants des Parties contractantes seront invités à émettre leurs commentaires sur le rapport d'analyse fourni et à le compléter, le cas échéant.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.548/13	<i>Analyse des rapports sur les Aires Spécialement Protégées (ASP) au Répertoire des ASP de Méditerranée</i>

6.3. Liste des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (Liste ASPIM)

6.3.1. Évaluation périodique ordinaire des ASPIM

41. Le Secrétariat présentera le Rapport sur la Révision périodique ordinaire des aires inscrites sur la Liste des ASPIM, entrepris en 2023 et figurant dans le document UNEP/MED WG.548/14. Le mandat du SPA/RAC concernant les révisions ordinaires des ASPIM 2022-2023 est lié aux cinq ASPIM suivantes :

- Parc national marin de Karaburun Sazan, (Albanie) ;
- Réserve marine du Banc des Kabyles (Algérie) ;
- Iles Habibas (Algérie) ;
- Parc national des Calanques (France) ; et
- Aire Marine Protégée de Portofino, (Italie).

42. La réunion devrait examiner les rapports de la révision ordinaire et fournir des recommandations, le cas échéant, à la réunion des Points Focaux du PAM et à la CdP 23.

48. La réunion sera invitée à prendre note de l'état d'avancement de l'élaboration du MED QSR 2023 et à être informée des mesures et actions requises pour atteindre le Bon Etat Ecologique (BEE), élaborées dans le cadre de la section 6 des chapitres d'évaluation de la biodiversité et des espèces non-indigènes du MED QSR 2023.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.548/15	<i>État d'avancement de l'élaboration du Rapport sur l'état de la qualité de la Méditerranée de 2023 (MED QSR 2023) et le contenu des chapitres sur les objectifs écologiques (OE) de la biodiversité, des ENI et de la pêche</i>

Point 9 de l'ordre du jour

Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en région méditerranéenne (Post-2020 SAPBIO)

9.1. Mesures prises pour la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO

49. Se référant au document UNEP/MED WG.548/16, le Secrétariat présentera les étapes entreprises pour la mise en œuvre du post-2020 SAPBIO durant la période 2022-2023.

50. La réunion devrait prendre note des étapes entreprises et commenter les progrès réalisés pour la mise en œuvre du post-2020 SAPBIO.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.548/16	<i>Etapes entreprises et à venir pour la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO</i>
Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.548/Inf.16	<i>Stratégie de mobilisation des ressources pour le Post-2020 SAPBIO, y compris la Stratégie pour les AMCP et les AMCE pour l'après-2020, pour la période 2022-2030</i>
UNEP/MED WG.548/Inf.17	<i>Rapport de la 4^{ème} Réunion du Comité Consultatif du Programme d'Action Stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO)</i>
UNEP/MED WG.548/Inf.18	<i>Rapport de la 9^{ème} Réunion des Correspondants Nationaux du Programme d'Action Stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO)</i>
UNEP/MED WG.548/Inf.19	<i>Rapport de la Conférence des bailleurs de fonds pour la Biodiversité et la conservation spatiale en Méditerranée</i>

9.2. Etapes futures

51. Se référant au document UNEP/MED WG.548/17, le Secrétariat présentera les étapes futures de la mise en œuvre du post-2020 SAPBIO durant la période 2022-2023.

52. La réunion devrait prendre note des étapes à entreprendre et les commenter.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.548/16	<i>Etapes entreprises et à venir pour la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO</i>
Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.548/Inf.16	<i>Stratégie de mobilisation des ressources pour le Post-2020 SAPBIO, y compris la Stratégie pour les AMCP et les AMCE pour l'après-2020, pour la période 2022-2030</i>
UNEP/MED WG.548/Inf.17	<i>Rapport de la 4^{ème} Réunion du Comité Consultatif du Programme d'Action Stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO)</i>
UNEP/MED WG.548/Inf.18	<i>Rapport de la 9^{ème} Réunion des Correspondants Nationaux du Programme d'Action Stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO)</i>
UNEP/MED WG.548/Inf.19	<i>Rapport de la Conférence des bailleurs de fonds pour la Biodiversité et la conservation spatiale en Méditerranée</i>

Point 10 de l'ordre du jour

Projet de Programme de travail du SPA/RAC pour l'exercice biennal 2024-2025

53. Le Secrétariat présentera le Projet du Programme de Travail du SPA/RAC pour l'exercice biennal 2024-2025 contenu dans le document UNEP/MED WG.548/17.

54. Sur la base des commentaires et des recommandations de la réunion, le Secrétariat élaborera une version révisée du document qui servira comme base aux activités du SPA/RAC à intégrer dans le projet de programme de travail du PAM/PNUE pour 2024-2025, et qui seront soumis à la réunion des Points Focaux du PAM et de la CdP 23 pour adoption.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.548/17	<i>Projet du Programme de Travail du SPA/RAC pour l'exercice biennal 2024-2025</i>

Point 11 de l'ordre du jour

Questions diverses

55. Sous ce point de l'ordre du jour, la réunion sera invitée à discuter d'autres questions pouvant requérir son attention, comme convenu lors de l'adoption de l'ordre du jour provisoire.

Point 12 de l'ordre du jour **Adoption du rapport**

56. La réunion sera invitée à examiner et à adopter le projet de rapport et ses annexes techniques préparés par le Secrétariat et soumis par le Rapporteur

Point 13 de l'ordre du jour **Clôture de la réunion**

57. La clôture de la réunion est prévue pour le mercredi 24 mai 2023, à 17h00.

EMPLOI DU TEMPS PROPOSE

JOUR 1 : Lundi 22 mai 2023

8:30 – 9:00	<i>Accueil et inscription des participants</i>
9:00 – 9:30	Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion
9:30 – 9:45	Point 1 de l'ordre du jour : Organisation de la réunion 2.1. Règlement intérieur 2.2 Élection du bureau 2.3. Adoption de l'ordre du jour 2.4. Organisation des travaux
9:45 – 10:15	Point 3 de l'ordre du jour : État de mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée (Protocole ASP/DB)
10:15 – 10:45	Point 4 de l'ordre du jour : Rapport sur l'état d'avancement des activités menées pour la mise en œuvre des Activités du SPA/RAC sous le Programme de travail du biennium 2022-2023 du PNUE/PAM
10:45 – 11:00	<i>Pause café</i>
11:00 – 13:00	Point 5 de l'ordre du jour : Conservation des Espèces et des Habitats 5.1. Mise à jour du Plan d'Action pour la conservation des espèces d'oiseaux listées en Annexe II au Protocole ASP/DB 5.2. Mise à jour du Plan d'action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces envahissantes en mer Méditerranée 5.3. Rapport du groupe multidisciplinaire d'experts nommés par les Parties contractantes pour définir les paramètres permettant d'utiliser le phytoplancton et le zooplancton pour les indicateurs de biodiversité pertinents de l'IMAP et élaborer la Liste de référence des types d'habitats pélagiques en mer Méditerranée 5.4. Évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée 5.5. Conditions et critères d'attribution du titre de Partenaire des Plans d'action régionaux 5.6. Projet de Programme de restauration de <i>Pinna nobilis</i> 5.7. Propositions d'amendement aux Annexes II et III au Protocole ASP/DB
13:00 – 14:30	<i>Pause déjeuner</i>
14:30 – 15:45	Point 6 de l'ordre du jour : Conservation des sites d'intérêt écologique particulier

	<p>6.1. Rapport du Président du Groupe ad hoc d'experts pour les aires marines protégées en Méditerranée (AGEM) sur les travaux du groupe durant la période biennale 2022-2023</p> <p>6.1.1. Elaboration d'un cadre d'évaluation et de suivi pour la Stratégie régionale pour les AMCP et les AMCE en Méditerranée pour l'après-2020</p> <p>6.2. Analyse des rapports sur les Aires Spécialement Protégées (ASP) au Répertoire des ASP de Méditerranée</p>
15:45 – 16:00	<i>Pause-café</i>
16:00 – 16:30	<p>Point 6 de l'ordre du jour : Conservation des sites d'intérêt écologique particulier (<i>suite</i>)</p> <p>6.3. Liste des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (Liste des ASPIM)</p> <p>6.3.1. Évaluation périodique ordinaire des ASPIM</p> <p>6.3.2. Inscription d'aires sur la Liste des ASPIM</p>
16:30 – 17:00	Point 7 de l'ordre du jour : État de la mise en œuvre de la feuille de route de l'Approche Écosystémique (EcAp)

JOUR 2: Mardi 23 mai 2023

9:00 – 9:45	Point 8 de l'ordre du jour : État d'avancement de l'élaboration du Rapport sur la qualité de la Méditerranée (MED QSR 2023) et le contenu des chapitres sur les objectifs écologiques (OE) de la biodiversité, des ENI et de la pêche
9:45 – 10:15	<p>Point 9 de l'ordre du jour : Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en région méditerranéenne (Post-2020 SAPBIO)</p> <p>9.1. Mesures prises pour la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO</p> <p>9.2. Etapes futures</p>
10:15 – 10:45	<i>Pause-café</i>
10:45 – 11:45	Point 10 de l'ordre du jour : Projet de Programme de travail du SPA/RAC pour l'exercice biennal 2024-2025
11:45 – 12:00	Point 11 de l'ordre du jour : Questions diverses
12:00	<i>Déjeuner (à l'hôtel)</i>
Après-midi	<i>Préparation du rapport de la réunion par le Secrétariat</i>

JOUR 3: Mercredi 24 Mai 2023

Matin	<i>Préparation du rapport de la réunion par le Secrétariat (Suite)</i>
13:00 – 14:30	<i>Déjeuner (à l'hôtel)</i>
15:00 – 15:45	Point 12 de l'ordre du jour : Adoption du rapport
15:45 – 16:00	<i>Pause-café</i>
16:00 – 17:00	Point 12 de l'ordre du jour : Adoption du rapport (Suite) Point 13 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion